

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Avril 2011

Date de convocation : Le 31 mars 2011
Date d'affichage : Le 12 avril 2011
Nombre de conseillers : En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 12

L'an deux Mil onze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame ETEVE Elisabeth, Madame Régine DUFOUR, Madame LECLERCQ Christelle, Mademoiselle Mylène BARBIER, Monsieur Claude HEMON, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur Guy LARGY donne pouvoir à Madame Régine DUFOUR
Monsieur Bertrand ROUTIER donne pouvoir à M. DE SAINT RIQUIER Gérard
Monsieur POIGNANT Frédéric donne pouvoir à Mme Elisabeth ETEVE
Monsieur GARGATTE Pascal

Madame Christelle LECLERCQ a été élue secrétaire de séance.

* * *

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 25 février 2011 qui est adopté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Vote du compte administratif 2010

Mme ETEVE donne lecture du compte administratif du service assainissement pour l'année 2010 qui se présente comme suit :

Section d'exploitation	Recettes	36 205.69€
	Dépenses	38 935.21€
Soit un déficit d'exploitation de		2 729.52€
Section d'investissement	Recettes	27 698.75€
	Dépenses	29 353.62€
Soit un déficit d'investissement de		1 654.87€

Le Maire s'étant retiré, Monsieur DE SAINT RIQUIER fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité, soit 11 voix.

Vote du compte de gestion 2010

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 121-31 ;

Vu le Code des communes et notamment ses articles R 241-18, 19 et 20,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2010 du service assainissement de la commune dressé par le trésorier et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	79 190,00€	49 553,00€	128 743,00€
Recettes nettes	27 698,75€	36 205,69	63 904,44€
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	79 190,00€	49 553,00€	128 743,00€
Dépenses nettes	29 353,62€	38 935,21€	68 288,83€
Résultats de l'exercice			
Excédent			
Déficit	1 654,87€	2 729,52€	4 384,39€

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,
Après en avoir délibéré
Le Conseil municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Affectation du résultat 2010

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2010,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA N-1	Affectation Résultat N - 1 (1068)	Résultat Exercice N	Restes à réaliser		Chiffre à prendre en compte
				Dépenses	Recettes	
Investissement	- 9 743,01 €		-1654,87€	Dépenses	Recettes	-23 397,88€
				12000.0€	0.00€	
Fonctionnement	9 863,23€	9 744,00€	-2 729.52€			-2610,29€

Le résultat est affecté de la façon suivante :

Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2010	- 2 610,29€
Solde disponible affecté à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté	- 2610,29€

Approbation de l'affectation de résultat à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2011

Madame ETEVE, adjointe aux finances, donne lecture du projet de budget primitif du service assainissement pour l'année 2011 qui se présente comme suit :

Section d'exploitation	Recettes	42 410.00 €
	Dépenses	42 410.00 €
Section d'investissement	Recettes	198 985.00 €
	Dépenses	198 985.00 €
dont	Déficit reporté	11 398.00 €

Le budget primitif présenté est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL

Vote du compte administratif 2010

Madame ETEVE, adjointe aux finances donne lecture des résultats du compte administratif 2010 du budget général

Section de fonctionnement	Recettes	748 958.19€
	Dépenses	412 663.99€
Section d'investissement	Recettes	51 933.73€
	Dépenses	318 540.51€
Et Restes à réaliser en section d'investissement	Dépenses	562 645,00€
	Recettes	380 477,00€

Le Maire s'étant retiré, Monsieur DE SAINT RIQUIER fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité soit 11 voix.

Vote du compte de gestion 2010

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 121-31 ;

Vu le Code des communes et notamment ses articles R 241-18, 19 et 20,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2010 de la commune dressé par le trésorier et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	1 636 545,00€	1 368 552,00€	3 005 097,00€
Recettes nettes	51 933,73€	748 958,19€	800 891,92€
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	1 636 545,00€	1 368 552,00€	3 005 097,00€
Dépenses nettes	318 540,51€	412 663,99€	731 204,50€
Résultats de l'exercice			69 687,42€
Excédent		336 294,20€	
Déficit	266 606,78€		

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2010 à l'unanimité.

Affectation du résultat 2010

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA N-1	Affectation Résultat N - 1 (1068)	Résultat Exercice N	Restes à Réaliser		Chiffre à prendre en compte
				Dépenses	Recettes	
Investissement	184 589,73 €		-266 606,78 €	562 645,00 €	380 447,00€	-264 215,00€
Fonctionnement	650 479,19 €	0,00€	336 294,20 €			986 773,39 €

L'affectation sera la suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2010	986 773,39 €
Affectation obligatoire au compte 1068	264 216,00 €
Solde disponible affecté à l'excédent de Fonctionnement reporté	722 557,39 €
Solde disponible affecté à l'excédent d' Investissement reporté	-84 017,05€

Approbation de l'affectation de résultat à l'unanimité.

Vote des taxes locales 2011

Le maire présente à l'assemblée le formulaire des taxes locales qui fait suite à la réforme de la taxe professionnelle. L'Etat garantit pour l'année 2011 le même montant de ressources qu'avant la réforme grâce à des compensations. Le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taxes cette année eu égard à l'augmentation annoncée des ordures ménagères. Le produit en résultant s'élèvera donc à 305 025,00€. Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Tarifs des régies 2011

Mme ETEVE fait part à l'assemblée des tarifs de location proposés par la commission des finances

Location de la salle des Loisirs A compter du 1^{er} mai 2011

	Grande salle		Petite salle		Les deux salles	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Habitants	165,00	195,00	86,00	125,00	206,00	242,00
Associations*	Gratuit la 1 ^{ère} fois,		forfait de 81.69€ la 2 ^{ème}		fois, puis tarif normal	
Extérieurs	340,00	420,00	190,00	230,00	410,00	460,00

*Associations de BERNAVILLE uniquement

Location des couverts : 0,78€

Location des coupes : 0,40€

Les tarifs des cautions restent inchangés.

Photocopies : 0,20€

Autres locations

Petit camion	17,00€
Semi-remorque (outillage)	55,00€
Pizza-Yolo (au mois)	22,00€
Remorque	15,00€
Friterie (au mois)	24,00€
Camion de vêtements (deux fois par mois)	21,00€

La commune loue également des tables rondes de 8 personnes pour 9,00€ aux habitants de BERNAVILLE et 11,00 pour les extérieurs.

Vote pour à l'unanimité des propositions de la commission des finances.

Subventions aux associations 2011

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, décide de fixer comme suit les subventions allouées aux associations pour l'année 2011 :

ACPG-CATM	250 €
Amicale des Anciens Elèves	1 219€
Amicale des sapeurs-pompiers	1000 €
Club de l'amitié	335 €
Collège du Bois l'Eau	816€
Alcool Ecoute Joie et Santé	150 €
Don du Sang	200 €
Judo Club	1 300€
Ping Pong Club	2 500 €
Sporting Club	2 500 €
Tennis Club	700 €
FAVEC	160 €
Activités Manuelles	500 €
Croix Rouge	1 050 €
Banque Alimentaire	550 €
Coopérative scolaire	1 130 €
Non affecté	5640 €

Total **20 000 €**

Le Maire apporte quelques précisions sur les subventions proposées.

Il remercie l'association des ACPG/CATM qui suite à la fusion avec l'association des anciens combattants a fait un don de 1000,00€ au Centre communal d'action sociale. Elle a ainsi voulu remercier la commune qui les a soutenues depuis leurs créations.

Le feu d'artifice sera cette année organisé par les sapeurs pompiers à l'occasion du 14 juillet.

Une subvention plus importante est attribuée à la Croix rouge pour permettre à ses bénévoles d'acquérir un ordinateur ce qui les aidera à suivre les jeunes dans leurs recherches d'emploi.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions accordées.

Vote du budget primitif 2011

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ETEVE, adjointe aux finances, qui présente le projet de budget primitif 2011 concernant la commune :

Section de fonctionnement	Recettes	1 462 424.00 €
Dont	Excédent antérieur reporté	722 557.00 €
	Dépenses	1 462 424.00 €€
Section d'investissement	Recettes	1 789 379.00 €
Dont	déficit antérieur reporté	84 017.05 €
	Dépenses	1 789 379.00 €

Le budget communal primitif 2011 est approuvé à l'unanimité.

Tour de ville

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'extension du tour de ville qui nécessiterait la réhabilitation du chemin rural n°6 pour rejoindre la « ruelle du Bois ». Après en avoir écouté les motifs, le conseil municipal autorise le Maire à contacter les propriétaires pour procéder à un nouveau bornage du chemin en question et le charge de toutes les formalités qui y sont liées. Vote pour à l'unanimité.

Tableau des effectifs

Le Maire donne la parole à Mme ETEVE qui informe le Conseil municipal de la réussite de la secrétaire de mairie, Mme LAMBERT, au concours d'attaché, qui quitte la salle le temps de la délibération à prendre. Le Maire propose sa nomination à ce grade à compter du 1^{er} juin 2011.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Eclairage public « rue de RIBEAUCOURT »

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de rénover l'éclairage public rue de RIBEAUCOURT pour des raisons de sécurité. Un lampadaire a dû être isolé car il est la cause de certains dysfonctionnements rue Léon SOUDET. Cette réhabilitation présente un coût net de 27 736,00€. Le Conseil municipal approuve cette dépense inscrite au budget primitif 2011 à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M.SOMON informe l'assemblée que l'assemblée générale du SMIROM aura lieu le 14 avril prochain.

M. SOMON remercie les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation du repas commun du C.C.A.S et du club de l'amitié dont Eugène DUFOUR qui a réalisé les compositions florales.

MAISON DE SANTE

M.LOEUILLET note un manque d'activité sur le chantier. Monsieur DELIENNE qui assurait la coordination des équipes pour le cabinet d'architecte a quitté son employeur.

M. LOEUILLET propose de refaire une réunion avec toutes les entreprises.

M. SOMON adressera un courrier au maître d'œuvre pour faire une mise au point.

Le bureau de contrôle recevra également un recommandé car depuis octobre il n'a pas répondu à la question de choix du chauffage alors qu'il assure une mission de fonctionnement.

Mme LECLERCQ fait un retour sur la réunion à laquelle ont participé le 21 mars dernier les élus de la commission maison de santé, de nombreux praticiens ainsi que le docteur de l'Agence régionale de santé et les agents en charge du projet et la MSA. Le bilan en est positif, des réponses concrètes ont été apportées aux questions posées.

SALLE MULTIACTIVITES

M. SOMON propose d'opérer le choix du contrôleur technique et du coordonateur sécurité et protection de la santé qui assurera ces missions dans le cadre des travaux de la salle multi activités. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité. Trois sociétés ont répondu à notre demande. SOCOTEC propose d'assurer la mission de contrôleur technique pour 4260,00€H.T. et celle de coordonateur sécurité pour 3680,00€H.T. contre respectivement 3900,00€ et 2880,00€ pour la société APAVE et 4190,00€ et 4320,00€ pour VERITAS. Le choix du conseil municipal se porte à l'unanimité pour la société APAVE.

M. SOMON fait part également de la proposition du cabinet BET POULAIN à qui un devis a été demandé pour réaliser un audit des travaux à réaliser sur l'église, le coût annoncé en étant très important. Le coût de l'étude s'élève à 1800,00€ H.T. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

M.SOMON informe également que les auteurs des dégradations à la Chapelle de COTTENVILLERS ont été identifiés et un devis de restauration des vitraux a été demandé à M. Claude BARRE. Les parents des jeunes fautifs ont demandé à ce qu'ils réalisent des travaux d'intérêt général pour la commune en guise de punition.

SIER - FDE

Mme ETEVE a assisté à une réunion du SIER au cours de laquelle a été annoncée la création d'un nouveau département consacré à la maîtrise de la demande en énergie et aux énergies renouvelables, constitué de trois personnes qui sont chargées de répondre aux demandes des communes qui souhaitent réaliser un diagnostic de l'éclairage public. **Mme ETEVE** préconise d'y souscrire ce qui permettrait également d'avoir une estimation du nombre de ballons fluorescents à changer, ceux-ci ne répondront en effet plus aux normes à compter de 2015.

IME-IMP

Mme DUFOUR a assisté à la réunion de ce syndicat au cours de laquelle a été voté le budget et une visite du chantier de l'IMPRO a été organisée.

M. LOEUILLET demande à ce que les grilles du Monument aux Morts soient brossées et repeintes pour la cérémonie du 8 mai. **M. SOMON** propose que ce travail soit confié aux jeunes dans le cadre des travaux d'intérêt général si l'action se concrétise.

M. SOMON fait part d'un courrier de Me TELLIER qui nous informe que **M. HERBRECHT** renonce à l'achat de la parcelle G220. Le conseil municipal est unanime pour faire la même proposition que précédemment à savoir 4€/m².

M. SOMON annonce également que la fête des voisins aura lieu cette année le vendredi 27 mai et fait part de l'invitation de **Mme FOUCART** à l'ensemble des conseillers municipaux à prendre l'apéritif dans le quartier de la rue Vannier ce jour vers 19h00.

La séance est levée à 0H15

La Secrétaire de séance,

Christelle LECLERCQ

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,